

**Arrêté n°2023 – 53 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des usagers au conseil de l'IUT RCC**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-1 et D719-4 et suivants,*

*Vu l'arrêté n°2023-39 relatif à l'élection des représentants des usagers au conseil de l'IUT Reims-Châlons-Charleville (IUT RCC)*

**Arrête**

**Article 1 :**

Suite au scrutin en date du mardi 24 octobre 2023, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats des élections des représentants des usagers au conseil de l'IUT RCC.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

**Collège usagers**

Sièges à pourvoir : 9

Inscrits : 2649

Votants : 256

Bulletins blancs ou nuls : 22

Suffrages valablement exprimés : 234

Quotient électoral : 26

**Ont obtenu :**

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Notre BUT, votre réussite	90	3	/	3
Représentons Châlons	144	5	1	6

**Sont déclarés élus :**

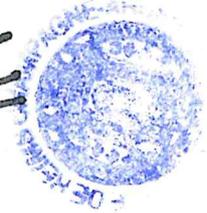
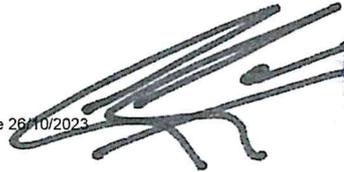
Titulaires	Suppléants
LACARRAU Virgile	HOUET Laura
RUDNICKI Marie-Alexandra	LARUE Alexandre
DENIS Edgar	PORET Lucie
TERNAT Olivier	DEMANCHE Erwan
ASTY Lexane	LEVASSEUR Gaëtan
BLOIN Alexandre	NDIONE Caroline
CASADO Natacha	LENOIR Louis
FAYTRE Théophile	DA SILVA INACIO Camille
DIALLO Aissatou	BOUMARAF Karim

**Article 2 :**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur l'intranet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs. La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 26/10/2023

le 26/10/2023



**Guillaume GELLÉ**

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 27/10/2023

Mis en ligne le : 27/10/2023